



ACTION 3.3.1.D
Développement d'outils et de services numériques dans le secteur de la culture.

FEDER

Description de l'action dans le Programme Opérationnel

Actions favorisant :

- La diffusion au plus grand nombre des informations, des contenus culturels et des nouveaux médias de transmission intellectuelle : numérisation des contenus d'information, services et contenus en ligne, numérisation des fonds et collections, nouveaux outils de médiation et d'éducation culturelle...
- L'interactivité de l'offre et des créations culturelles.
- Le renouvellement des formats artistiques (portails culturels, plateformes numériques, guides culturels et touristiques relatifs au patrimoine et à la création contemporaine, l'évolution des filières économiques culturelles vers le numérique (cinéma, édition, industries créatives...).
- Le travail collaboratif.

Bénéficiaires

- Collectivités et leurs groupements.
- Établissements publics.
- Associations.
- Fondations.
- Entreprises.

Nature des dépenses éligibles

- Dépenses d'investissements matériels et immatériels, dépenses d'acquisition de matériels et de logiciels.
- Dépenses connexes d'expertise, d'information, de formation.
- Dépenses d'ingénierie, de conception et d'animation directement liées à un projet intégré.

Pour l'ensemble des dossiers retenus, les frais liés à la mise en œuvre des obligations de publicité européenne sont éligibles.

Ne sont pas éligibles les dotations aux provisions, les charges financières, les charges exceptionnelles, les amendes, les pénalités financières, les frais de contentieux...

Options de coûts simplifiés des fonds européens

SANS OBJET

Critères d'éligibilité des projets

- Projets conformes aux orientations du SDAN ou en cohérence avec celui-ci.
- Projets d'envergure et d'intérêt régionaux, en lien avec la politique culturelle du Limousin.

Critères de sélection des projets

- Faisabilité technique de l'opération.
- Intérêt économique de l'opération.
- Caractère innovant de l'action.
- Objectif d'élargissement de la diffusion de l'information.
- Relation au public.

Prise en compte des priorités horizontales du programme :

- Développement durable,
- Non discrimination et égalité des chances,
- Égalité entre les hommes et les femmes.

Existence d'un volet de coopération transnationale de l'opération.

↳ Taux applicables

Taux maximum de d'aide publique

Hors autofinancement pour un maître d'ouvrage public **100 %**

Taux moyen indicatif FEDER du coût total éligible

60 %

La moyenne d'intervention financière de l'Union européenne pour l'axe considéré est indiquée page 18 (première partie architecture du PO).

Planchers

Coût total de l'opération : **15 000 €**

Régimes d'aides applicables

Sous réserve de l'analyse de l'activité économique du bénéficiaire.

- Toute base juridique pertinente notamment en Recherche Développement et innovation (RDI) et en développement territorial.
- Régime général d'Exemption par Catégorie (RGEC) n°651/2014 du 17 juin 2014.
- Règlement (UE) n°1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif aux aides de minimis.
- Toute autre base juridique pertinente.

↳ Les indicateurs physiques, financiers et les cibles à atteindre

Les déterminants des indicateurs et cibles sont regroupés dans les « fiches indicateurs » disponibles pour les agents en charge des dossiers (répertoire fonds européens).

- Les indicateurs physiques **de réalisation** à renseigner obligatoirement sur l'action.

Intitulé de l'indicateur	Numéro de l'indicateur	Source de l'indicateur	Indicateur retenu pour mesurer le cadre de performance avec une valeur cible fixée
Nombre de projets de développement des usages numériques soutenus	Indicateur Spécifique IS 03	Bilan(s) d'exécution du bénéficiaire	Non

- Les cibles à atteindre sur les indicateurs physiques de réalisation de l'action.

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible 2014-2018	Valeur cible 2019-2023
Nombre de projets de développement des usages numériques soutenus IS 03	15	30

- Les cibles financières à atteindre sur l'action comprennent les actions 3.3.1.A à F.

Numéro de l'action	Valeur cible 2014-2018 sur dépenses totales en euros	Valeur cible 2019-2023 sur dépenses totales en euros
331		

- Instruments financiers applicables

1	Subvention non remboursable	X
2	Subvention remboursable	
3	Soutien par le biais d'instruments financiers : capital-risque et de fonds propres ou équivalent	
4	Soutien par le biais d'instruments financiers : prêt ou équivalent	
5	Soutien par le biais d'instruments financiers : garantie ou équivalent	
6	Soutien par le biais d'instruments financiers : bonifications d'intérêt, contributions aux primes de garantie, soutien technique ou équivalent	

Modalités de dépôt des dossiers

Possibilité de mettre en place des appels à projets.

Service(s) en charge de l'instruction des dossiers

Contact : Jean François DAUDET
jean-francois.daudet@nouvelle-aquitaine.fr